



DELIBERATION N° 2022-10-06-2-16

Séance du 06-10-2022

Point 2.16: Modalités Contrôle de Connaissances – Master IDS_CDISM 2^{ème} année

LE CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE

VU Le code de l'éducation

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 14

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Membres en exercice: 18

Nombre de votants: 9

Voix pour: 9

Voix contre: 0

Abstention: 0

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'UFR de Sociologie approuve à partir de l'année universitaire 2022-2023, les modifications de modalité de contrôle de connaissances pour le:

- **Diplôme : Master**
- **Mention : Intervention et Développement Social**
- **Parcours : Conseil en Développement d'Inventions Sociales et Médico-sociale**
- **Année(s) : 2^{ème} année**

Les documents sont annexés à la délibération.

Article n°2 : Publication et transmission

La secrétaire général de l'UFR de Sociologie est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

Nantes, le 06-10-2022

La Directrice de l'UFR de Sociologie
Pascale MOULEVRIER,

